## LYCEE JACQUES CALLOT

12 rue Jacques Callot 54500 VANDOEUVRE

Tél: 03 83 55 03 50

# MARCHÉ Á PROCÉDURE ADAPTÉE POUR

« Location et maintenance de 2 photocopieurs pour le lycée Jacques Callot de Vandoeuvre les Nancy»

Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Annonce par téléprocédure sur le site de l'AJI

#### Administration contractante:

Lycée Jacques Callot, 12 rue Jacques Callot, 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY EPLE, établissement public local d'enseignement Personne responsable du marché : M. Pascal LECLERC, Proviseur

# Documents joints dans la publicité :

- Le présent règlement de la consultation
- Cahier des Clauses particulières permettant de présenter l'offre chiffrée

### **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Les candidats devront impérativement avoir déposé leur dossier de candidature en format dématérialisé sur le site <a href="http://www.aji-france.com">http://www.aji-france.com</a> avant le mercredi 12 juin 2024 à 12h.

## **Documents à produire :**

- Proposition chiffrée et détaillée
- Fiches techniques
- Conditions SAV
- Modèle contrat type

<u>Attribution du marché</u>: la publication de l'avis d'attribution du marché se fera sur le site de l'AJI et vaudra notification de marché au candidat retenu.

Les critères de choix sont pondérés, comme suit :

- Valeur technique de l'offre au regard des attendus techniques énoncés : 40 %
- Prix des prestations (coût de la location, coût de la maintenance,...): 40 %
- Qualité des services associés (assistance technique, garantie, conditions de maintenance, respect des délais, formations des utilisateurs,...): 20 %

#### MAPA « Location et maintenance de 2 photocopieurs pour le lycée Callot de Vandoeuvre-les-Nancy

Ce document comprend trois pages.

#### Clauses administratives

Le prestataire retenu prendra à sa charge les frais d'acheminement des anciens matériels etorganisera leur retour avec le prestataire actuel.

La livraison, l'installation, la connexion informatique, le paramétrage, la mise en service et la prise en mains des matériels ne feront l'objet d'aucune facturation.

Les contrats de location et de maintenance seront conclus pour une durée ferme de 20 trimestres (60 mois) et commenceront à courir à compter de la mise en service des matériels.

Livraison des machines demandée pour le vendredi 27 septembre 2024.

Formation et mise en service demandée pour lundi 30 septembre 2024.

## **Concernant la location:**

- Facturation trimestrielle, terme à échoir, pendant 20 trimestres (60 mois).
- Les loyers devront être facturés directement par le prestataire retenu, sans intermédiaire

financier. Le montant du loyer sera fixe pendant toute la durée du contrat.

#### **Concernant la maintenance :**

- Facturation trimestrielle à terme échu.
- Aucun forfait ni engagement de volume ne devra être établi et les montants facturés seront donc calculés uniquement sur la base des relevés compteurs réels.
- Les coûts copies devront intégrer l'ensemble des prestations de services et aucun frais annexe nepourra donc être facturé en supplément.
- Les scans ne seront pas comptabilisés.
- Les consommables ne seront pas facturés ni les frais d'envoi.
- L'augmentation du tarif des coûts copies ne devra pas excéder 3.5% par an.
- Le contrat de maintenance inclura les déplacements sur site, toutes les pièces détachées ainsi que la main d'œuvre.
- Un service de télémaintenance devra être déployé sur l'ensemble des machines connectées au réseau et permettre la commande automatique des consommables, la transmission automatique des relevés compteurs ainsi que le déclenchement automatique d'intervention technique en cas de panne détectée.
- Les paiements seront effectués par virement administratif.
- Les interventions techniques pourront être demandées par téléphone ou gratuitement par internet.

- Le délai d'intervention technique ne devra pas excéder 8 heures à compter de la demande ou dudéclenchement automatique.
- Le délai de livraison des consommables ne devra pas excéder 72 heures à compter de la commande automatique ou de la demande.

Caractéristiques techniques minimales

# Matériel 1, destiné au bureau STMG:

Nombre de copies environ 140 000/an en noir et blanc

Appareil multifonction Noir et Blanc recto-verso,

- Fonctionnalités Imprimante / Copieur / Scanner
- Ecran tactile
- Slot Permettant l'impression directe depuis une clé USB ou une carte SD de fichiers PDF ou JPEG
- Formats : A4, A3, SRA3, B4
- Grammages : Jusqu'à 300 g/m2 en recto depuis bypass et magasins papier
- Chargeur de documents recto verso 2 passages capacité 140 feuilles minimum
- 2 magasins de 500 feuilles + 1 magasin grande capacité de 2 x 1500 feuilles soit 3000 feuilles A4 + 1 by pass 100 feuilles soit autonomie totale minimum de 4100 feuilles
- Séparateur de travaux
- Meuble support sur roulettes
- Vitesse mini : 35 pages / min
- Possibilité d'effectuer du scan-to-mail directement depuis l'interface de la machine
- Mise en place de code et quota par personne ou par service accompagné d'un logiciel dédié à la gestion de périphérique réseau (Lecture de compteurs, informations d'état, configuration à distance et réception d'alertes)
- Reprise et déménagement d'un ancien matériel en place

# Matériel 2, destiné à la salle des professeurs :

Nombre de copies environ 70 000 par an en noir et blanc Photocopieur secondaire.

Appareil multifonction Noir et Blanc recto-verso,

- Fonctionnalités Imprimante / Copieur / Scanner
- Ecran tactile
- Slot permettant l'impression directe depuis une clé USB ou une carte SD de fichiers PDF ou JPEG
- Formats: A4, A3, SRA3, B4
- Grammages : Jusqu'à 300 g/m2 en recto depuis bypass et magasins papier
- Chargeur de documents recto verso 2 passages capacité 140 feuilles minimum
- 2 magasins de 500 feuilles + 1 magasin grande capacité de 2 x 1500 feuilles soit 3000 feuilles A4 + 1 by pass 100 feuilles soit autonomie totale minimum de 4100 feuilles
- Meuble support à roulettes
- Vitesse mini: 35 pages / min
- Possibilité d'effectuer du scan-to-mail directement depuis l'interface de la machine
- Mise en place de code et quota par personne ou par service accompagné d'un logiciel dédié à la gestion de périphérique réseau (Lecture de compteurs, informations d'état, configuration à distance et réception d'alertes)
- Reprise et déménagement d'un ancien matériel en place